

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Commune de Tomino / Casa cumuna di Tuminu

Tel : 04.95.35.42.37 / Mail : mairie.tomino@wanadoo.fr

Site internet : www.commune-tomino.fr

LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité importante (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

Quels sont les risques majeurs sur ma commune ?

Il y a le risque naturel :

- d'inondation,
- de feu de forêt,
- de mouvement de terrain (risque faible : retrait / gonflement des argiles),
- de tremblement de terre (risque très faible),
- de tempête.

Les phénomènes météorologiques : neige, grand froid, orages et canicule peuvent aussi se manifester dans notre région.

Et le risque technologique :

- de transport de matières dangereuses.

Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses.

Comment serais-je alerté(e) en cas d'incident majeur ?

L'alerte peut être donnée par :

- une sirène
- les médias
- téléphone
- porte-voix

Que dois-je faire en cas d'incident majeur ?

Il faudra adapter son comportement en fonction du type de risque.

Consignes à respecter

IMPORTANT : pour tous les risques il faudra veiller à ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours.

Inondation :

- Fermer portes, fenêtres, aérations ;
- Couper l'électricité et le gaz ;
- Se réfugier sur un point haut (étage...) ;
- Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Feu de forêt :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche ;
- Fermer les bouteilles de gaz et les éloigner ;
- Fermer tous les ouvrants (volets, portes, fenêtres...) ;
- Boucher les entrées d'air avec des chiffons mouillés ;
- Respirer à travers un linge humide ;
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Bon à savoir

Votre terrain doit être conforme aux obligations légales de débroussaillage (voir arrêté préfectoral en vigueur).

Le débroussaillage (ou débroussaillage) permet de réduire l'intensité du feu ainsi que sa vitesse de propagation, dans le but de protéger les personnes et les biens.

Il facilite également l'intervention des moyens de secours.

Mouvement de terrain :

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ;
- Fuir la zone dangereuse (s'éloigner de ce qui peut s'effondrer) ;
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Tremblement de terre :

- Ne pas allumer de flamme ;
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

A l'intérieur :

- Se mettre à l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ;
- S'éloigner des fenêtres.

A l'extérieur :

- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (sous des fils électriques, corniches, toitures...).

En voiture :

- S'arrêter à distance des constructions et des lignes électriques ;
- Rester à l'intérieur du véhicule en se protégeant la tête avec les bras.

Tempête :

- Rester chez soi et éviter de se déplacer ;
- Veiller à une aération correcte du logement pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone ;
- Prendre contact avec ses proches et ses voisins ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités.

Neige et verglas :

- Rester chez soi et éviter de se déplacer ;
- En cas d'obligation de déplacement, signaler le départ et la destination à des proches et porter un vêtement adéquat (imperméable au vent et à la neige) ;
- Déneiger devant son domicile ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités.

Grand froid :

- Pour sortir et se déplacer, porter un vêtement adéquat (imperméable au vent et à la neige) ;
- Veiller à une aération correcte du logement pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone ;
- Ecouter les informations à la radio.

Canicule :

- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes (12h - 17h) ;
- Fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil ;
- Privilégier les endroits les plus frais ;
- Boire même sans soif : eau, jus de fruit...(pas d'alcool) ;
- Se rafraîchir le corps à l'aide d'un brumisateuse, d'une douche... ;
- Limiter les activités physiques ;
- Veiller aux personnes âgées vivant seules ;
- Ecouter les informations à la radio.

Vagues-submersion :

- Fermer toutes les portes et les fenêtres ainsi que les volets en front de mer ;
- Prévoir du matériel de première nécessité en cas d'évacuation ;
- Se réfugier sur un point haut (étage...) ;
- Ne pas se mettre à l'eau ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités.

Transport de matières dangereuses :

En cas d'alerte :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer portes et fenêtres ;
- Obturer les aérations et arrêter les ventilations ;
- Supprimer toute flamme et étincelle ;
- Respirer à travers un linge humide ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités.

Pour les risques naturels, Météo France a mis en place une **vigilance météo** qui permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives afin d'éviter d'être exposé à un phénomène dangereux.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

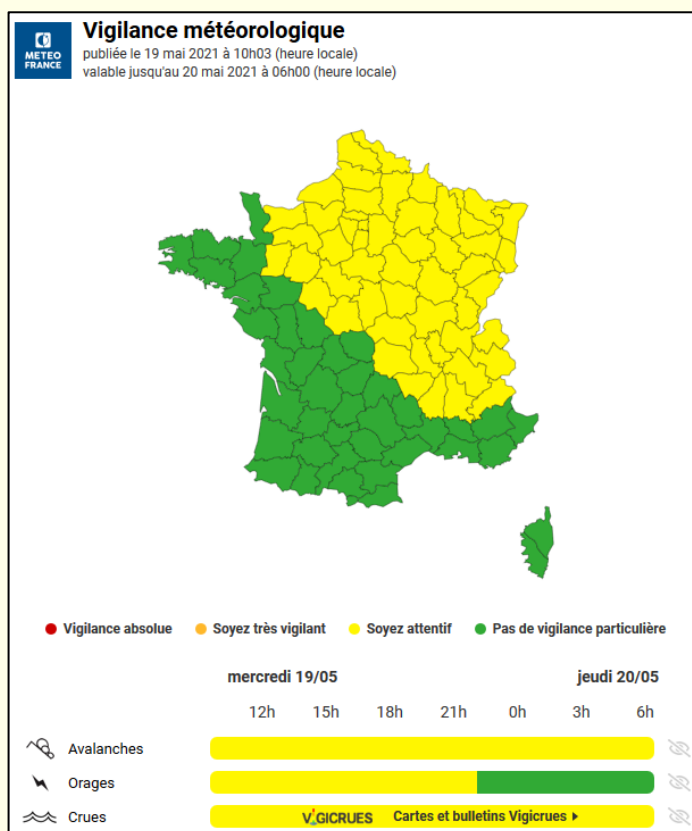
Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance.

Pour plus d'informations : www.meteo.fr

Bon à savoir :

Vous pouvez suivre l'évolution météo :

- par le biais des médias lorsqu'une vigilance orange est émise
- sur le site www.meteo.fr
- sur le serveur téléphonique de Météo France au 32 50



NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

SECOURS (à partir d'un portable) : 112